

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 16 janvier 2023 portant nomination des  
membres de la Commission paritaire centrale de  
l'enseignement supérieur non universitaire libre de  
caractère confessionnel**

**A.Gt. 12-03-2025**

**M.B. 21-03-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment les articles 171, 173 et 174 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 instituant une Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 08 novembre 2001 et 18 octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 11 janvier 2024 et 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, §1<sup>er</sup>, 17<sup>o</sup> ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, premier tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 11 janvier 2024 et 1<sup>er</sup> octobre 2024, le tableau est remplacé comme suit :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Mme Roxane MAZZIER	Mme Alice NOIRET
Mme Véronique SALVI	M. Frédéric MOENS

M. Julien FEDERINOV	Mme Vinciane DE KEYSER
Mme Emmanuelle HAVRENNE	Mme Bénédicte BEAUDUIN
M. Etienne SOTTIAUX	Mme Laurence PISON
M. Benoît DUJARDIN	Mme Andrea POPESC
Mme Catherine PREAT	Mme Elise DOZIN
Mme Fabienne LECRIS	Mme Brigitte CHANOINE

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 mars 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS